

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2273

17 septembre 2008

SOMMAIRE

Aberdeen International Holdings S.A. ..	109069	JBBK Verwaltungs S.à r.l.	109069
Abys S.A.	109097	Landericus Property Epsilon S.à r.l.	109059
Airtech Europe, Société Anonyme	109098	Launchchange Finance S.à r.l.	109068
Allbright S.A.H.	109070	National Equestrian Park Holding S.A. ..	109096
Allbright S.A.H.	109070	Naturalenergie Ferschweiler S.A. SPF ..	109064
Argeal	109104	Orsea Development S.A.	109099
Asele S.A.	109071	Partners Finance S.A.	109069
Black & Decker Limited S.à r.l.	109096	PCV Lux S.C.A.	109078
Ceratizit S.A.	109093	Pravda S.à r.l.	109096
Ceratizit S.A.	109071	Revaler 21 Holding S.à.r.l.	109074
Corporate Services Europe S.A.	109064	Revaler 54 Holding S.à.r.l.	109072
De Agostini S.A. SICAR	109097	Rotada S.A.	109098
Electa Capital Partners S.A.	109077	SEALGREY Trading & Consulting S.à r.l.	109098
EPF Arena S.à r.l.	109093	Shaftesbury Investments (Luxembourg) S.à r.l.	109078
Gemco Trading and Exploitation S.A. ...	109064	Silver Wheaton Luxembourg S.à r.l.	109071
Gemco Trading and Exploitation S.A. ...	109068	Société Midi S.A.	109099
Generaltour S.A.	109064	Société Mutuelle Minière et Industrielle	109078
Halsey Group S.à r.l.	109072	SunGard Systems Luxembourg S.A.	109097
HEPP III Luxembourg FRHB S.à r.l.	109070	Sydney Properties S.A.	109067
I. Gnosis S.A. Holding	109058	Tyco Electronics Group S.A.	109058
I. Gnosis S.A. Holding	109068	UAFC S.A.	109077
I. Gnosis S.A. Holding	109058		
I. Gnosis S.A. Holding	109058		
Immofirst S.A.	109097		
INN-WI-TEC S.A.	109093		

I. Gnosis S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 69.771.

Le bilan au 31/12/2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008113336/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06910. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

I. Gnosis S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 69.771.

Le bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008113340/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06893. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

I. Gnosis S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 69.771.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008113344/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06879. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Tyco Electronics Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.549.

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires (l'Assemblée), les décisions suivantes ont été prises:
- renouvellement et confirmation des mandats de:

- * Harold G. Barksdale
- * Mario Calastri
- * Thomas Ernst,
- * Juerg Frischknecht,
- * Steve Greenwood,
- * David Hasson,
- * Bryan Tidd, et
- * Christoph Zeyen

jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2009.

- renouvellement du mandat de Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprise pour un mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée qui se tiendra en 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE
TYCO ELECTRONICS GROUP S.A.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008113726/5499/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12676. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Landericus Property Epsilon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.187.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-sixth of August.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The private limited liability company LANDERICUS HOLDING LIMITED S.à r.l., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 135.164

hereby represented by Mrs Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, by virtue of a proxy given under private seal on August 22nd, 2008.

Which proxy signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LANDERICUS PROPERTY EPSILON S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12,500.-), divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) share quotas of ONE CENT (€ 0.01) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of April and ends on the 31st of March.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of March, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the shares have been subscribed by the private limited liability company LANDERICUS HOLDING LIMITED S.à r.l., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugene Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 135.164.

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of March 2009.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

1.- Are appointed as managers of the company for an unlimited period:

- a) Mr Jean LAMBERT, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- b) Mr Ivo KUSTURA, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- c) Mrs Céline IAMMATTEO, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- d) Mr Calum MERCER, financial director, residing in Bellevue, College Place, Alfred Road, Farnham GU9 8JE, United Kingdom.

2.- The company will be validly bound under all circumstances by the joint signatures of two managers.

3.- The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée LANDERICUS HOLDING LIMITED S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135.164

ici représentée par Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 22 août 2008.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination LANDERICUS PROPERTY EPSILON S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'UN CENT (€ 0,01) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un mars, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société à responsabilité limitée LANDERICUS HOLDING LIMITED S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 135.164.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 mars 2009.

Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Ivo KUSTURA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

b) Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

c) Madame Céline IAMMATTEO, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

d) Monsieur Calum MERCER, directeur financier, demeurant à Bellevue, College Place, Alfred Road, Farnham GU9 8JE, Royaume-Uni.

2.- La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 août 2008. Relation: ECH/2008/1169. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents (12.500,- à 0,5% = 62,50 EUR).

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 août 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008113690/201/259.

(080132042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Gemco Trading and Exploitation S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 46.406.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008113632/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05563. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

Corporate Services Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 72.421.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008113394/760/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07923. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Generaltour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 134A, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 32.937.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Azette, le 25 juillet 2008.

2M CONSULTANT SARL

13, rue Bolivar, L-4037 Esch/Azette

Cabinet comptable et fiscal

Signature

Référence de publication: 2008113385/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09667. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Naturalenergie Ferschweiler S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 141.183.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend acht, den sechszwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitze zu Echternach.

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Herr Michael Stefan KLIPPEL, Kaufmann, wohnhaft in D-54317 Gutweiler, Im Obersten Garten.
- 2.- Herr Thomas M. KALETA, Kaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

Welche Komparenten den handelnden Notar ersuchten die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I.- Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft, als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen, gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung Naturalenergie Ferschweiler S.A. SPF.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Halten sowie die Verwaltung und Veräußerung von finanziellen Vermögenswerten im Sinne des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die SPF. Die Gesellschaft kann Guthaben jeglicher Art, welche auf einem Konto geführt werden können halten, verwalten und veräußern.

Die Gesellschaft kann keinerlei kommerzieller Aktivität ausüben und kein dem Publikum zugängliches Handelsgeschäft betreiben.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche Ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern; sie wird ihre Geschäfte im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft für die Verwaltung von Familienvermögen abwickeln.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-), eingeteilt in ein hundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je DREI HUNDERT ZEHN EURO (€ 310,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer außergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II.- Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von wenigstens drei Mitgliedern. Auch Nicht-Gesellschafter können dem Verwaltungsrat angehören.

Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Art. 8. Der Verwaltungsrat bezeichnet aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden durch die anwesenden Mitglieder unterzeichnet. Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnissen zur Geschäftsführung und trifft alle ihm zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmaßnahmen.

Seine Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltenen Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate übertragen werden, welcher deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen er selbst befugt ist.

Dritten gegenüber ist die Gesellschaft in allen Fällen durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, verpflichtet.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III.- Generalversammlung

Art. 13. Jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gutzuheißen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Montag des Monats Juni um 18.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Der Verwaltungsrat kann alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Art. 15. Falls sämtliche Gesellschafter das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV.- Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Die Generalversammlung kann den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz erstellt wird, zu zahlen und dabei den Umrechnungskurs zu bestimmen.

V.- Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschließen. Bei Auflösung der Gesellschaft werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden.

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, sowie das Gesetz vom 11. Mai 2007.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2009 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, die EIN HUNDERT (100) Aktien wie folgt zu zeichnen:

	Aktien
1.- Herr Thomas M. KALETA, Kaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue, neunzig Aktien	90
2.- Herr Michael Stefan KLIPPEL, Kaufmann, wohnhaft in D-54317 Gutweiler, Im Obersten Garten, zehn Aktien	10
TOTAL: EIN HUNDERT Aktien	100

Sämtliche Aktien wurden bis zu dem Betrag von NEUNUNDZWANZIG TAUSEND EURO (€ 29.000,-) in bar eingezahlt, machend dreiundneunzig Komma fünfundfünfzig Prozent (93,55%), demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von NEUNUNDZWANZIG TAUSEND EURO (€ 29.000,-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Die Aktien bleiben bis zur vollständigen Einzahlung des Gesellschaftskapitals Namensaktien.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ein tausend vier hundert Euro (€ 1.400,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Als dann treten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens berufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.
- 2.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden bestellt:
 - a) Herr Thomas M. KALETA, Kaufmann, wohnhaft in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.
 - b) Herr Michael Stefan KLIPPEL, Kaufmann, wohnhaft in D-54317 Gutweiler, Im Obersten Garten.
 - c) Frau Christin KÖNIG, Angestellte, wohnhaft in D-54290 Trier, Am Gilbertstr. 70.
- 3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft SALCON S.A., mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 10, an den Längten, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 107.576.

- 4.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2013.
- 5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Echternach, in der Amtsstube, des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. S. KLIPPEL, T. M. KALETA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 août 2008. Relation: ECH/2008/1175. — Reçu cent cinquante-cinq euros (31.000,- à 0,5% = 155,- EUR).

Le Receveur (signé): MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 26. August 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008113686/201/160.

(080131987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Sydney Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.019.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008113373/760/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07775. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Gemco Trading and Exploitation S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 46.406.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2008.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008113633/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2008, réf. LSO-CT05794. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

I. Gnosis S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.771.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008113348/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2008, réf. LSO-CT06874. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080128640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2008.

Launchchange Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.259.980,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 121.510.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'associé unique en date du 19 août 2008 que la personne suivante a été nommée gérant de catégorie B avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- Monsieur Luc Sunnen, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, résidant au 23, rue Auguste Charles, L-1326 Luxembourg (Luxembourg).

A compter du 19 août 2008, le Conseil de Gérance est donc composé comme suit:

- Monsieur Frank T. McFaden, gérant de catégorie A

- Monsieur Luc Sunnen, gérant de catégorie B

- Monsieur Marcel Stéphaney, Gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008113748/4170/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00784. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Partners Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 44.871.

Le bilan au 31/12/2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008113324/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10512. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Aberdeen International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.747.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, boulevard Royal, B.P. 742, L-2017 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008113634/803/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2008, réf. LSO-CT11526. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080127576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2008.

JBBK Verwaltungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.039.

Auszug aus den Beschlüssen der Alleingeschafterin vom 30. Juli 2008

Die Alleingeschafterin der Gesellschaft hat folgende Beschlüsse gefasst:

- Herrn Alexander Riedel mit Wirkung zum 30. Juli 2008 als Geschäftsführer der Gesellschaft abuberufen.
- Herrn Bardo Magel, geboren am 10. Februar 1966 in Mainz, Deutschland, wohnhaft in der von-Virneburg-Strasse 16, 65343 Eltville, Deutschland mit Wirkung zum 30. Juli 2008 auf unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich demnach wie folgt zusammen:

- Herr Nicolas Alfred van de Roemer
- Herr Hans-Joachim Hahn
- Herr Bardo Magel

Zum Vermerk im Luxemburger Amtsblatt, Band C.

Luxemburg, den 13. August 2008.

JBBK Verwaltungs S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2008113316/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2008, réf. LSO-CT09073. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Allbright S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.087.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008113314/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10288. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

Allbright S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.087.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008113315/294/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10290. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080129838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2008.

HEPP III Luxembourg FRHB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.900.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 13 août 2008 entre HEPP III Luxembourg Master Sàrl, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (Luxembourg), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.984 et Dorimer Limited, ayant son siège social à Kennedy 8, Athienitis Building, Flat/Office 401, P.C. 1087 Nicosie (Chypre), enregistrée auprès du Registre des Sociétés et du Receveur Officiel de Nicosie en Chypre sous le numéro HE 226962, que les 1.250 parts sociales de classe B d'une valeur nominale de € 1,- chacune représentant 10% du capital de la Société, sont détenues depuis cette date par Dorimer Limited, sus-nommée.

Depuis cette date, les 11.250 parts sociales de classe A et les 1.250 parts sociales de classe B de la Société sont détenues comme suit:

HEPP III Luxembourg Master Sàrl: 11.250 parts sociales de classe A

Dorimer Limited: 1.250 parts sociales de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 août 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008113746/4170/28.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00781. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Silver Wheaton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 130.691.

—
Décision de l'assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 29 juillet 2008

L'assemblée des actionnaires décide de nommer en tant que gérant A de la Société:

- monsieur Nik Tatarkin, avec adresse professionnelle à 666 Burrard Street, V6C 2X8, Vancouver BC, Canada en tant que gérant A de la Société

avec effet au 29 juillet 2008 pour une durée indéterminée.

La nouvelle liste de signatures autorisées de la Société se compose comme suite:

- Mr. Nik Tatarkin: gérant A
- Mr. Bradley William Carpenter: gérant A
- Mr. Johan Dejans: gérant B
- Mr. Paul Lamberts: gérant B

Luxembourg, le 1^{er} août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113736/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06397. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Ceratizit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 4.610.

—
Die Gesellschafter der CERATIZIT S.A. haben am 10.06.2008 beschlossen, Herrn Thierry Wolter in seiner Eigenschaft als Beauftragter mit der täglichen Geschäftsführung bis zum 29.02.2012 zum "Vorstand" der CERATIZIT S.A. zu bestellen.

Gerhard Kerckhoff

Corporate Secretary

Référence de publication: 2008113735/1100/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01091. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Asele S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 28.833.

—
Il résulte du changement de la dénomination de ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A. en ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. en date du 19 juin 2008, que le conseil d'Administration de la société est constitué comme suite:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l. avec Richard Brekelmans, avec adresse professionnelle à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en tant que représentant permanent

Luxembourg, le 14 août 2008.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008113714/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10654. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Halsey Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 79.579.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société le 13 août 2008

Il résulte du procès-verbal des résolutions des associés du 13 août 2008 que la démission de Mademoiselle Emmanuelle Brulé, membre du comité exécutif, demeurant professionnellement au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, a été acceptée et ceci avec effet au 9 juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008113697/6762/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00706. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Revaler 54 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.192.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, den dreizehnten August.

Vor Uns Notar Carlo WERSANDT, im Amtssitz zu Luxemburg-Eich, in Ersetzung seines verhinderten Kollegen Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg), in dessen Amtsstube gegenwärtige Urkunde verbleibt;

Ist erschienen:

FIIF International S.A. (B64.653), mit Sitz in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, vertreten durch seinen Verwaltungsratsvorsitzenden, Wolfram Otto VOEGELE, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: Revaler 54 Holding S.à r.l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,- €) und ist in EINHUNDERT (100) Anteile von je EINHUNDERTFÜNFUNZWANZIG EURO (125,- €) eingeteilt.

Art. 6. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Sie können nur unter Lebenden oder von Todes wegen an Nichtgesellschafter abgetreten werden gemäss den Bestimmungen von Artikel 189 von dem koordinierten Text des Gesetzes vom 10. August 1915 und der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 9. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2008.

Zeichnung und Einzahlung

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

FIIF International S.A., vorgeannt, einhundert Anteile	100
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf NEUN HUNDERT EURO (900,- €) abgeschätzt.

Generalversammlung

Sodann nimmt die Gesellschafterin in einer ausserordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen (1).

Wird zum Geschäftsführer ernannt:

- Richard David KAY, Kaufmann, wohnhaft zu D-10707 Berlin, Kurfürstendamm 52.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienenene hat dieselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of August.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxemburg-Eich, in substitution of his absent colleague Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), in whose office the present deed remains.

There appeared:

FIIF International S.A. (B64.653), having its registered office in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, represented by the president of the Board of Directors, Wolfram Otto VOEGELE, lawyer, residing in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

The appearing party intend to incorporate a société à responsabilité limitée, the Articles of which it has established as follows:

Art. 1. The Company is incorporated under the name of Revaler 54 Holding S.à.r.l.

Art. 2. The Company has its Head Office in Luxemburg.

Art. 3. The company's object is, as well in Luxemburg as abroad, in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 4. The Company is constituted for an undetermined period.

Art. 5. The Company's capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500,- €), represented by ONE HUNDRED (100) shares of a par value of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125,- €) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Art. 6. The shares are freely transferable among members.

They shall be transferable because of death to non-members only in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915.

Art. 7. The Company is managed by one or many managers, members or not, appointed by the members who determine the period of their activity and the powers he (they) is (are) invested. They shall be revoked groundless.

Art. 8. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 9. For all not provided for in the present deed, the appearing parties shall refer to the legal dispositions.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on the 31 December 2008.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as following:

FIIF International S.A., prenamed, one hundred shares	100
Total: one hundred shares	100

They have been fully paid by a contribution in cash.

Estimated of costs

The cost, expenses, fees and charges, which are to be borne by the Company in connection with its corporation have been estimated at about NINE HUNDRED EURO (900,- €).

Resolutions

The member, representing the entirety of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

- 1) The Company shall have its registered office at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
- 2) Number of managers shall be one (1).

Is appointed manager of the Company, for an undetermined period:

- Richard David KAY, merchant, residing in D-10707 Berlin, Kurfürstendamm 52.

The Company is validly bound by the signature of the sole manager.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: VOEGELE, WERSANDT.

Enregistré à Remich, le 26 août 2008, REM 2008 / 1102. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500€ à 0,5% = 62,50 €.

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 2 septembre 2008.

ARRENSDORFF Roger.

Référence de publication: 2008113698/218/127.

(080132122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Revaler 21 Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.191.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, den dreizehnten August.

Vor Uns Notar Carlo WERSANDT, im Amtssitz zu Luxemburg-Eich, in Ersetzung seines verhinderten Kollegen Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg), in dessen Amtsstube gegenwärtige Urkunde verbleibt;

Ist erschienen:

FIIF International S.A. (B64.653), mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, vertreten durch seinen Verwaltungsratsvorsitzenden, Wolfram Otto VOEGELE, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: Revaler 21 Holding S.à.r.l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilierwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,- €) und ist in EINHUNDERT (100) Anteile von je EINHUNDERTFÜNFUNZWANZIG EURO (125,- €) eingeteilt.

Art. 6. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Sie können nur unter Lebenden oder von Todes wegen an Nichtgesellschafter abgetreten werden gemäss den Bestimmungen von Artikel 189 von dem koordinierten Text des Gesetzes vom 10. August 1915 und der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 9. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2008.

Zeichnung und Einzahlung

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

FIIF International S.A., vorgenannt, einhundert Anteile	100
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf NEUN HUNDERT EURO (900,- €) abgeschätzt.

Generalversammlung

Sodann nimmt die Gesellschafterin in einer ausserordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse:

1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

2) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen (1).

Wird zum Geschäftsführer ernannt:

- Richard David KAY, Kaufmann, wohnhaft zu D-10707 Berlin, Kurfürstendamm 52.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienene hat dieselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand and eight, on the thirteenth day of August.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxemburg-Eich, in substitution of his absent colleague Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), in whose office the present deed remains.

There appeared:

FIIF International S.A. (B64.653), having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, represented by the president of the Board of Directors, Wolfram Otto VOEGELE, lawyer, residing in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The appearing party intend to incorporate a société à responsabilité limitée, the Articles of which it has established as follows:

Art. 1. The Company is incorporated under the name of Revaler 21 Holding S.à.r.l.

Art. 2. The Company has its Head Office in Luxembourg.

Art. 3. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, in the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 4. The Company is constituted for an undetermined period.

Art. 5. The Company's capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500,- €), represented by ONE HUNDRED (100) shares of a par value of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125,- €) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Art. 6. The shares are freely transferable among members.

They shall be transferable because of death to non-members only in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915.

Art. 7. The Company is managed by one or many managers, members or not, appointed by the members who determine the period of their activity and the powers he (they) is (are) invested. They shall be revoked groundless.

Art. 8. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 9. For all not provided for in the present deed, the appearing parties shall refer to the legal dispositions.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on the 31 December 2008.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as following:

FIIF International S.A., prenamed, one hundred shares	100
Total: one hundred shares	100

They have been fully paid by a contribution in cash.

Estimated of costs

The cost, expenses, fees and charges, which are to be borne by the Company in connection with its corporation have been estimated at about NINE HUNDRED EURO (900,- €).

Resolutions

The member, representing the entirety of the subscribed capital, have passed the following resolutions:

- 1) The Company shall have its registered office at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
- 2) Number of managers shall be one (1).

Is appointed manager of the Company, for an undetermined period:

- Richard David KAY, merchant, residing in D-10707 Berlin, Kurfürstendamm 52.

The Company is validly bound by the signature of the sole manager.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: VOEGELE, WERSANDT.

Enregistré à Remich, le 26 août 2008. REM 2008 / 1101. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents, 12.500€ à 0,5% = 62,50 €.

Le Receveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 2 septembre 2008.

ARRENSDORFF Roger.

Référence de publication: 2008113696/218/127.

(080132103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Electa Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 109.058.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 2 juillet 2008, que:

- La société EWA Révision S.A., sis à 45, avenue J-F Kennedy, L-9053 Ettelbruck a été nommée Réviseur d'entreprises de la société en remplacement de Monsieur Marcel STEPHANY, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange. Ce mandat prendra fin à la date de l'assemblée qui statuera sur les compte de l'exercice se clôturant le 30 juin 2008.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008113710/751/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

UAFC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.313.

—
Extrait des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration en date du 2 juillet 2008

Le Conseil d'Administration en date du 2 juillet 2008 a accepté la démission de Monsieur David HARVEY de son mandat d'administrateur avec effet au 2 juillet 2008.

Le Conseil d'Administration a coopté Monsieur Peter GRAHAM, ayant pour adresse professionnelle le 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, en tant qu'administrateur.

Sa nomination sera ratifiée lors de la prochaine assemblée d'actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008113700/6762/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00713. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Shaftesbury Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.593.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 20 août 2008

1. Monsieur Michaël AZOULAY, administrateur de sociétés, né à Vaulx-en-Velin (France) le 9 mai 1975, demeurant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 août 2008.

Pour Shaftesbury Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Christophe Fasbender

Référence de publication: 2008113762/9094/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01113. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

SOMUMINES, Société Mutuelle Minière et Industrielle, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 5.631.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur des sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président, la société SOGEMINDUS HOLDING, représentée par Monsieur André de BARSY, Administrateur-Délégué de la société SOGEMINDUS HOLDING. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 19 avril 2008.

SOGEMINDUS HOLDING / S. KRANCENBLUM

Administrateur et Président du Conseil / Administrateur

Représentée par A. de BARSY / -

Représentant permanent / -

Référence de publication: 2008113733/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12485. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

PCV Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.175.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighth day of August

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) PCV Lux GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (registre du commerce et des sociétés), the General Partner in accordance with article 9 of these articles of incorporation,

here represented by Mrs. Dorothée Pirson, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

And

2) Apax Guernsey (Holdo) Limited, a limited company governed by Guernsey law and having its registered office in Third Floor Royal Bank Place, 1 Glatigny Esplanade, St Peter port, Guernsey, GY1 2HJ, a limited member,

here represented by Mrs. Dorothée Pirson, lawyer, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The above mentioned proxies, signed by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above-stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a société en commandite par actions which they declared organized among themselves:

Chapter I.- Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name.

1.1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which will be governed by the laws of the Grand Duchy pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended from time to time (hereafter, the "Law") and by the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2. The Company will exist under the corporate name of PCV Lux S.C.A.

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

2.2. The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the General Partner.

2.3. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

2.4. In the event that in the view of the General Partner extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

3.2. The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

3.3. The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

3.4. The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

3.5. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital.

5.1. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into one thousand (1,000) A shares (the "A Shares"), which shall be held by the General Partner and thirty thousand (30,000) B shares (the "B Shares"), which shall be held by the limited partner(s), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up. The A Shares and the B Shares are hereafter together referred to as a "Share" or the "Shares". The holder of A Shares and the holder of B Shares are together referred to as a "Shareholder" or the "Shareholders".

5.2. The rights and obligations attached to the Shares of each class, as defined in the Articles, shall be identical except to the extent otherwise provided by the Law or by the Articles.

5.3. The authorized capital of the Company is set at one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-) divided into ten thousand (10,000) A Shares and ninety-nine million nine hundred ninety thousand (99,990,000) B Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

5.4. The General Partner is authorized and empowered to (i) realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription and paying up of the new Shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of Shares against payment in cash.

5.5. This authorization is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the articles of incorporation of the Company in the Luxembourg Memorial C and it may be renewed by a general meeting of Shareholders for those shares of the authorized capital which up to then will not have been issued by the General Partner.

5.6. The General Partner may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the General Partner within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be amended to reflect this amendment.

5.7. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its Shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Form and transfer of Shares.

6.1. Form

6.1.1. The Shares will be in the form of registered shares.

6.1.2. With respect to the registered Shares, a Shareholders' register which may be examined by any Shareholder will be kept at the registered office of the Company. The register will contain the precise designation of each Shareholder and the indication of the number of Shares held, the share number, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof.

6.1.3. Each Shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

6.1.4. Ownership of the registered Shares will result from the recordings in the Shareholders' register.

6.2. Transfer of Shares

Any transfer of Shares will be registered in the Shareholders' register, either in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg civil code or by a declaration of transfer entered into the Shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representative(s) or proxy(ies). Furthermore, the Company may accept and enter into the Shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Art. 7. Increase and reduction of capital.

7.1. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholders voting with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of the Articles.

7.2. The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing Shareholders in proportion to the part of the capital which those Shareholders are holding unless the Shareholders remove or limit preference rights in connection therewith. The General Partner shall determine the period within which the preferential subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

7.3. Notwithstanding the above, the general meeting of Shareholders, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the General Partner to do so.

7.4. In case the general meeting of Shareholders authorizes the General Partner to limit or withdraw the preferential subscription right, the General Partner may offer any Shares to be subscribed for by contribution in cash within the limits of the authorized capital to new investors in the Company at any share price which is equal to or above the nominal value of the Shares.

7.5. The Company recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint a single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 8. Acquisition of own Shares.

- 8.1. The Company may acquire its own B Shares.
- 8.2. The acquisition and holding of its own B Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Law.

Chapter III.- Management, Supervisory Board**Art. 9. Management.**

- 9.1. The Company shall be managed by PCV Lux GP S.à r.l., in its capacity as sole general partner (associé gérant commandité) and holder of all the A Shares (the "General Partner").
- 9.2. The other Shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the General Partner.

Art. 11. Liability of the General Partner and of the Shareholders.

- 11.1. The General Partner shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.
- 11.2. The Shareholders other than the General Partner shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as Shareholders in general meetings of Shareholders or otherwise, and they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each Share in the Company owned by them.

Art. 12. Delegation of Powers. The General Partner may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more officers, employees or other persons or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 13. Representation of the Company.

- 13.1. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner, acting through one or more duly authorized signatories, such as designated by the General Partner at its sole discretion.
- 13.2. If the General Partner is a company, it shall appoint a permanent representative who will be in charge of this mission in the name of and on behalf of the General Partner.
- 13.3. This permanent representative shall be subject to the same conditions and shall incur the same civil liability (responsabilité civile) as if he/she was carrying out this mission in his/her own name and on his/her own behalf, without prejudice to the joint and several liability (responsabilité solidaire) of the company which is represented by him/her. This company may only remove the permanent representative from his/her position if it simultaneously appoints a replacement.
- 13.4. The designation and succession of the functions of the permanent representative shall be subject to the same publishing rules as if he/she carried out this mission in his/her own name and on his/her own behalf.
- 13.5. The Company will also be bound towards third parties by the single signature of each of the persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the General Partner, within the limits of such power.

Art. 14. Dissolution - Incapacity of the General Partner.

- 14.1. In case of dissolution or legal incapacity of the General Partner or where for any other reason it is impossible for the General Partner to act, the Company will not be dissolved.
- 14.2. In that event the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be Shareholders, until such time as the general meeting of Shareholders shall convene for purposes of appointing a new General Partner.
- 14.3. Within fifteen (15) days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of Shareholders in the way provided for by the Articles.
- 14.4. The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of Shareholders shall convene.
- 14.5. The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 15. Supervisory Board.

- 15.1. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board") composed of not less than three (3) members and not more than five (5) members, who need not be Shareholders.
- 15.2. The members of the Supervisory Board will be elected by the Shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by a majority of the Shareholders.

15.3. In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below one half (1/2), the General Partner shall forthwith convene a general meeting of Shareholders in order to fill such vacancies.

15.4. If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said Supervisory Board, the remaining members may appoint a person chosen from within the Shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

15.5. The remuneration of the members of the Supervisory Board shall be set by a majority approval of the Shareholders.

Art. 16. Auditor(s).

16.1. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by the law, entrusted to one or more auditors who shall be affiliated with an internationally established firm of auditors.

16.2. The auditor(s), if any, will be elected by the General Partner, save when required by the law where it/they will be appointed by the Shareholders. The General Partner or the Shareholders, as the case may be, will determine the number of such auditors, the period of their mandate which shall not exceed six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditor, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Partner or the general meeting of Shareholders, as the case may be.

Art. 17. Powers of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine. It shall authorize any actions of the General Partner that, pursuant to the Law or to the Articles, exceed the powers of the General Partner.

Art. 18. Meetings of the Supervisory Board.

18.1. The Supervisory Board will appoint from among its members a chairperson (the "Chairperson"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

18.2. The Supervisory Board will meet upon call by the Chairperson. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) members so require.

18.3. The Chairperson will chair all meetings of the Supervisory Board, except that in his/her absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairperson pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

18.4. Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least seven (7) calendar day's notice of Supervisory Board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing or by fax of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

18.5. Every Supervisory Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Supervisory Board may from time to time determine. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing another member of the Supervisory Board as his/her proxy.

18.6. A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation by proxy of a majority of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

18.7. One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus all persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

18.8. In case of necessity, a written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 19. Minutes of meetings of the Supervisory Board.

19.1. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairperson of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

19.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairperson and by the secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board.

Art. 20. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or a member of the Supervisory Board or any officer of the General Partner or of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, the General Partner or a member of the Supervisory Board or an officer of the General Partner or of the Company who serves as a director, associate, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in

business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter IV.- General meeting of Shareholders

Art. 21. Powers of the general meeting of Shareholders.

21.1. Any regularly constituted general meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

21.2. Subject to all the other powers reserved to the General Partner by the Law or the Articles, a validly constituted general meeting of Shareholders of the Company shall have the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

21.3. A validly constituted general meeting of Shareholders of the Company shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-a-vis third parties nor resolve to amend the Articles without the General Partner's consent. For instance, it shall neither dismiss the General Partner nor appoint another General Partner unless the General Partner consents thereto.

21.4. A validly constituted general meeting of Shareholders of the Company may decide upon the distribution of dividends without the General Partner's consent.

Art. 22. Annual General Meeting.

22.1. The annual general meeting of Shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notices convening the meeting, on the first day of the month of June at 2.00 p.m.

22.2. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following bank business day.

Art. 23. Other General Meetings.

23.1. The General Partner or the Supervisory Board may convene other general meetings. Such meetings must be convened if Shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's issued share capital so require.

23.2. General meetings of Shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the General Partner, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 24. Notice of General Meetings.

24.1. Shareholders will meet upon call by the General Partner or the Supervisory Board in compliance with the Law. The notice sent to the Shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

24.2. If all the Shareholders are present or represented at a general meetings of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

25. Attendance - Representation.

25.1. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of Shareholders.

25.2. A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by fax as his/its proxy another person who need not be a Shareholder himself/itself. The General Partner may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of Shareholders.

25.3. Any company or other legal entity being a Shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorized officer, or may authorize in writing or by fax such person as he/it thinks fit to act as his/its representative at any general meeting of Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the General Partner may require.

25.4. The General Partner may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the General Partner at least five (5) days prior to the date set for the meeting.

25.5. The co-owners, the usufructuaries and bare-owners of Shares, the creditors and debtors of pledged Shares must appoint one sole person to represent them at the general meetings of Shareholders.

Art. 26. Proceedings.

26.1. The general meetings of Shareholders shall be chaired by the General Partner or by a person designated by the General Partner.

26.2. The chairperson of the general meeting shall appoint a secretary.

26.3. The general meeting of Shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the Shareholders present or represented.

26.4. They together form the board (bureau) of the general meeting of Shareholders.

Art. 27. Adjournment.

27.1. The General Partner may forthwith adjourn any general meeting by four (4) weeks. It must adjourn it if so required by Shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's issued capital.

27.2. Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

27.3. The adjourned general meeting has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 28. Vote.

28.1. An attendance list indicating the name of the Shareholders and the number of Shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxies prior to the opening of the proceedings.

28.2. The general meeting of Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

28.3. Each Share entitles to one vote.

28.4. Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

28.5. At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

Art. 29. Extraordinary General Meetings. At any extraordinary general meeting convened in accordance with the Law for amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the Shares issued. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed amendment to be adopted, and save as otherwise provided by the Law, a two-third (2/3) majority of the votes of the Shareholders present or represented is required at any such general meeting of Shareholders.

Art. 30. Minutes.

30.1. The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the chairperson of the meeting, the secretary and the scrutineer.

30.2. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner and by any member of the Supervisory Board.

Chapter V.- Financial Year, Distribution of Earnings

Art. 31. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December.

Art. 32. Approval of financial statements. At every annual general meeting in each year, the General Partner shall present to the meeting the financial statements in respect of the preceding financial year for approval and the meeting shall consider and, if thought fit, approve the financial statements.

Art. 33. Appropriation of Profits.

33.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

33.2. The general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision account, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholders as dividend.

33.3. Subject to the conditions fixed by the Law, the General Partner may pay out an advance payment on dividends. The General Partner fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 34. Dissolution, Liquidation.

34.1. Subject to the consent of the General Partner, the Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum and majority requirements as for the amendments of the Articles, unless otherwise provided by the Law.

34.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of Shareholders who will determine their powers and their compensation.

34.3. After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the Shareholders pro rata to the number of the Shares held by them.

Chapter VII.- Miscellaneous

Art. 35. Applicable Law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 36. Amendments to the Articles. Subject to the approval of the General Partner, the Articles may be amended by a general meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law, unless the Articles provide differently.

Subscription and payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing parties, represented as stated here above, such parties have subscribed for the number of Shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital (EUR)	Number of Shares	Amount paid-in (EUR)
PCV Lux GP S.à r.l.	1,000.-	1,000 A Shares	1,000.-
Apax Guernsey (Holdo) Limited	30,000.-	30,000 B Shares	30,000.-
Total:	31,000.-	31,000	31,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the Law, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (2.000 €).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of incorporation of the Company and will end on the last day of 2008. The first annual general meeting will thus be held in the year 2009.

Extraordinary general meeting

The above-mentioned parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. The extraordinary general meeting resolved to set at three (3) the number of members of the Supervisory Board and further resolved to elect the following persons as members of the Supervisory Board for a period ending after the annual general meeting of Shareholders to be held in 2009:

- Mr. Richard Newton, Chartered Accountant, born on 5 January 1974, in Edinburgh (United Kingdom), residing at 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, United Kingdom;

- Mr. Emilio Voli, Head of European Investor Relations, born on 14 February 1965 in Torino (Italy), residing at 33 Jermyn Street, London, SW1Y 6DN, United Kingdom; and

- Mrs. Valerie Emond, private employee, born on 30 August 1973 in Saint-Mard (Belgium), residing professionally at 41, boulevard Prince Henry, L-1724 Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huitième jour du mois d'août,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) PCV Lux GP S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au capital social de EUR 12,500.-, en cours d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, l'Associé Gérant Commandité en accord avec l'article 9 des présents Statuts,

ici représentée par Mademoiselle Dorothée Pirson, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Et

2) Apax Guernsey (Holdo) Limited, une limited liability company régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social au Third Floor Royal Bank Place, 1 Glategny Esplanade, St Peter port, Guernesey, GY1 2HJ, un associé-commanditaire,

ici représentée par Mademoiselle Dorothee Pirson, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les présents statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux:

Chapitre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1 Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société (la «Société») sous forme d'une société en commandite par actions qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2. La Société adopte la dénomination PCV Lux S.C.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision de l'Associé Gérant Commandité.

2.3. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision de l'Associé Gérant Commandité.

2.4. Au cas où l'Associé Gérant Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

3.2. La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

3.3. La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations bancaires, de titres, de certificats d'obligations et de certificats.

3.4. La Société peut aussi employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

3.5. D'une manière générale, elle peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société peut-être dissoute à tout moment par décision des Actionnaires adoptée conformément à la procédure prévue pour la modification des Statuts.

Chapitre II.- Capital, Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille (1000) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui doivent être détenues par l'Associé Gérant Commandité, et trente mille (30.000) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui doivent être détenues par l'/les associée-commanditaire), chaque Action ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) et chaque Action étant entièrement libérée. Les Actions de Catégorie A et les Actions de Catégorie B sont ci-après appelées l'«Action» ou les «Actions». Le(s) propriétaire(s) des Actions de Catégorie A ensemble avec le(s) propriétaire(s) des Actions de Catégorie B sont appelés l' «Actionnaire» ou les «Actionnaires».

5.2. Les droits et obligations inhérents aux Actions de chaque catégorie, tels que définis par les Statuts, seront identiques sauf stipulation contraire dans la Loi ou dans les Statuts.

5.3. Le capital autorisé de la Société est fixé à un cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-), divisé en dix mille (10.000) Actions de Catégorie A et quatre-vingt dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt dix mille (99.990.000) Actions de Catégorie B, chaque Action ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-).

5.4. L'Associé Gérant Commandité est autorisé et est en charge de (i) réaliser chaque augmentation de capital dans les limites du capital social autorisé en une seule fois ou par tranches successives par émission d'Actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des Actions nouvelles; (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des Actionnaires dans le cas d'émission d'Actions contre apports en espèces.

5.5. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de la publication de l'acte de constitution dans le Mémorial C du Luxembourg et peut être renouvelée par une assemblée générale des Actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auraient pas été émises par l'Associé Gérant Commandité.

5.6. L'Associé Gérant Commandité peut déléguer à tout fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation de recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des Actions représentant tout ou partie de ces montants augmentés de capital. Chaque fois que l'Associé Gérant Commandité aura procédé à une augmentation du capital émise dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article devra, en conséquence, être adapté à la modification intervenue.

5.7. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur toute Action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement de toute Action que la Société pourrait racheter à ses Actionnaires pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Forme et transfert des Actions.

6.1. Forme

6.1.1. Les Actions seront nominatives.

6.1.2. Pour ce qui est des Actions nominatives, un registre des Actionnaires dont tout Actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque Actionnaire et l'indication du nombre de ses Actions, le numéro de l'Action, l'indication des paiements effectués sur ses Actions ainsi que les transferts des Actions avec leur date.

6.1.3. Chaque Actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

6.1.4. La propriété des Actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des Actionnaires.

6.2. Transfert d'Actions

Tous les transferts d'Actions seront inscrits au registre des Actionnaires soit suivant les règles sur le transfert des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois soit par déclaration de transfert inscrite dans le registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s) ou mandataire(s). De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des Actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social.

7.1 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des Actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

7.2. Les nouvelles Actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux Actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent sauf au cas où les Actionnaires enlèvent ou limitent ces droits de souscription préférentiels. L'Associé Gérant Commandité fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

7.3. Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser l'Associé Gérant Commandité à le faire.

7.4. Dans le cas où l'assemblée générale des Actionnaires autorise l'Associé Gérant Commandité à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel, l'Associé Gérant Commandité peut offrir toute Action à souscrire par apport en espèces dans les limites du capital autorisé à de nouveaux investisseurs dans la Société à un prix par action égal ou supérieur à la valeur nominale des Actions.

7.5. La Société admet seulement un propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de telle(s) Action(s) est contestée, toute personne prétendant avoir un droit sur cette/ces Action(s) doit nommer un seul représentant pour représenter cette/ces Action(s) à l'égard de la Société. Tout manquement à la nomination d'un seul représentant impliquera la suspension des droits relatifs à cette/ces Action(s).

Art. 8. Achat d'Actions propres.

8.1. La Société peut acheter ses propres Actions de Catégorie B.

8.2. L'acquisition et la détention de ses Actions de Catégorie B se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la Loi.

Chapitre III.- Gestion, Conseil de Surveillance

Art. 9. Gestion.

9.1. La Société sera gérée par PCV Lux GP S.à r.l. en sa qualité de seul associé gérant commandité de la Société et détenteur de toutes les Actions de Catégorie A (l'«Associé Gérant Commandité»).

9.2. Les autres Actionnaires ne participeront ni n'interféreront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 11. Responsabilité de l'Associé Gérant Commandité et des Actionnaires.

11.1. L'Associé Gérant Commandité est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.

11.2. Les Actionnaires autres que l'Associé Gérant Commandité doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'Actionnaires aux assemblées générales des Actionnaires, et ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale de chaque Action de la Société qu'ils possèdent.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. L'Associé Gérant Commandité peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 13. Représentation de la Société.

13.1. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature unique de l'Associé Gérant Commandité, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par l'Associé Gérant Commandité.

13.2. Si l'Associé Gérant Commandité est une société, un représentant permanent devra être nommé au nom et pour le compte de la Société en charge de la présente mission.

13.3. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité que si il/elle contribuait à cette mission en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité conjointe et responsabilité solidaire de la Société représenté par lui/elle. La Société ne peut retirer le représentant permanent de sa position qu'en cas de nomination simultanée d'un remplaçant.

13.4. La nomination et succession des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publication comme si il/elle contribuait à sa mission en son propre nom et pour son propre compte.

13.5. Vis-à-vis des tiers, la Société sera aussi engagée par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Gérant Commandité dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Dissolution - Incapacité de l'Associé Gérant Commandité.

14.1. En cas de dissolution ou d'incapacité légale de l'Associé Gérant Commandité ou si pour toute autre raison l'Associé Gérant Commandité est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

14.2. Dans ce cas, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, Actionnaires ou non, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des Actionnaires pour désigner un nouvel Associé Gérant Commandité.

14.3. Les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des Actionnaires dans un délai de quinze jours (15) à partir de leur nomination et dans les formes prévues par les Statuts.

14.4. Les devoirs des administrateurs consistent à accomplir des actes urgents et de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des Actionnaires se réunisse.

14.5. Les administrateurs seront responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Conseil de Surveillance.

15.1. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance») composé d'au moins trois (3) membres, et pas de plus de cinq (5) membres, Actionnaires ou non.

15.2. Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les Actionnaires, qui détermineront leur nombre, pour une période ne dépassant pas six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par les Actionnaires.

15.3. Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance est réduit de plus de la moitié (1/2), l'Associé Gérant Commandité convoquera immédiatement une assemblée des Actionnaires afin de pourvoir aux remplacements nécessaires.

15.4. Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions du Conseil de Surveillance, les autres membres peuvent choisir une personne parmi les Actionnaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions.

15.5. La rémunération des membres du Conseil de Surveillance sera déterminée par une approbation des Actionnaires prise par vote majoritaire.

Art. 16. Commissaire(s) aux Comptes.

16.1. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Actionnaires ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

16.2. Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par l'Associé Gérant Commandité, sauf lorsqu'ils seront requis par la loi, auquel cas ils seront nommés par les Actionnaires. L'Associé Gérant Commandité ou les Actionnaires, selon le cas, détermineront leur nombre, la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat de commissaire aux comptes, ils sont rééligibles, mais ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Associé Gérant Commandité ou de l'assemblée générale des Actionnaires, selon le cas.

Art. 17. Pouvoirs du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Associé Gérant Commandité sur les sujets que l'Associé Gérant Commandité détermine. Il autorisera tout acte de l'Associé Gérant Commandité qui, en conformité avec la Loi ou les Statuts, excède les pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 18. Réunions du Conseil de Surveillance.

18.1. Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

18.2. Le Conseil de Surveillance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée si deux (2) membres le demandent.

18.3. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera à la majorité des membres présents un autre membre du Conseil de Surveillance pro tempore pour présider la réunion.

18.4. Sauf s'il y a urgence ou à la suite de l'assentiment de toutes les personnes devant assister au Conseil de Surveillance, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée par lettre ou par lettre télécopie à tous les membres au moins sept (7) jours calendaires avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera la date et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une description des opérations dont il sera traité. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment par lettre ou par lettre télécopie de chaque membre du Conseil de Surveillance. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

18.5. Toute réunion du Conseil de Surveillance se tiendra au Luxembourg ou tel autre endroit que le Conseil de Surveillance choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant un autre membre comme son/sa mandataire.

18.6. Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres en fonction est présente ou représentée par mandataire. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés lors de la réunion.

18.7. Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à toute personne y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

18.8. En cas de nécessité, une décision écrite, signée par tous les membres du Conseil de Surveillance, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et chacun signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

19.1. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations y resteront annexées.

19.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux (2) membres du Conseil de Surveillance.

Art. 20. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Gérant Commandité ou un membre du Conseil de Surveillance ou un fondé de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité ou de la Société y aura un intérêt personnel, ou en sera administrateur,

associé, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, l'Associé Gérant Commandité ou un membre du Conseil de Surveillance ou un fondé de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité ou de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, actionnaire, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toute opération relative à un tel contrat ou opération.

Chapitre IV.- Assemblée générale des Actionnaires

Art. 21. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires.

21.1. Toute assemblée générale des Actionnaires valablement constituée représente l'ensemble des Actionnaires.

21.2. Sous réserve de tout autre pouvoir réservé à l'Associé Gérant Commandité en vertu de la Loi ou des Statuts, une assemblée générale des Actionnaires valablement constituée a les pouvoirs les plus larges pour exécuter ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

21.3. Une assemblée générale des Actionnaires valablement constituée n'exécutera ni ne ratifiera aucun acte qui engagera la Société vis-à-vis de tiers ni ne décidera de modifier les Statuts sans le consentement de l'Associé Gérant Commandité. Notamment, elle ne révoquera l'Associé Gérant Commandité ni ne désignera un autre Associé Gérant Commandité sans le consentement de l'Associé Gérant Commandité.

21.4. L'assemblée générale des Actionnaires valablement constituée pourra décider sur la distribution des dividendes sans le consentement de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 22. Assemblée générale annuelle.

22.1. L'assemblée générale annuelle se réunira au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le premier jour du mois de juin, à 14 heures.

22.2. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 23. Autres assemblées générales.

23.1. L'Associé Gérant Commandité ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les Actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social émis le demandent.

23.2. Les assemblées générales d'Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par l'Associé Gérant Commandité.

Art. 24. Convocation des assemblées générales.

24.1. Les assemblées des Actionnaires sont convoquées par l'Associé Gérant Commandité ou par le Conseil de Surveillance conformément aux conditions fixées par la Loi. La convocation envoyée aux Actionnaires dans les conditions prévues par la Loi contiendra l'heure et le lieu ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et la nature des opérations à effectuer.

24.2. Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des Actionnaires et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 25. Présence - Représentation.

25.1. Tous les Actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des Actionnaires.

25.2. Tout Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires en désignant par lettre ou par lettre télécopie un mandataire, lequel ne doit pas obligatoirement être un Actionnaire. L'Associé Gérant Commandité pourra déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies en vue de la participation aux assemblées générales des Actionnaires.

25.3. Toute société ou autre personne juridique qui est Actionnaire peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par lettre ou par lettre télécopie toute personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des Actionnaires, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs que l'Associé Gérant Commandité pourrait exiger.

25.4. L'Associé Gérant Commandité peut arrêter la forme des procurations et il peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée. L'Associé Gérant Commandité pourra déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies en vue de la participation aux assemblées générales des Actionnaires.

25.5. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaires d'Actions, les créiteurs et les débiteurs d'Actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 26. Procédure.

26.1. L'assemblée générale des Actionnaires sera présidée par l'Associé Gérant Commandité ou par une personne nommée par l'Associé Gérant Commandité.

26.2. Le président de l'assemblée générale des Actionnaires nommera un secrétaire.

26.3. L'assemblée générale des Actionnaires élira un scrutateur choisi parmi les Actionnaires présents ou représentés.

26.4. Ensemble ils forment le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 27. Prorogation.

27.1. L'Associé Gérant Commandité peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'Actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital social émis.

27.2. Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

27.3. L'assemblée générale des Actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les Actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 28. Vote.

28.1. Une liste de présence indiquant les noms des Actionnaires et le nombre d'Actions pour lequel ils prennent part au vote est signée par chaque Actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée.

28.2. L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

28.3. Chaque Action donne droit à une voix.

28.4. Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale décide par un vote à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

28.5. Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou en vue de prendre des résolutions dont l'adoption est sujette aux conditions de quorum et de majorité d'une modification des Statuts, les décisions seront prises sans considération du nombre d'Actions représentées à la majorité simple.

Art. 29. Assemblée Générale Extraordinaire. Lors de toute assemblée générale extraordinaire convoquée en conformité avec la Loi en vue de la modification des Statuts ou pour voter une résolution dont l'adoption est sujette aux conditions de quorum et de majorité d'une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les Actions émises. Si tel quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que la modification proposée soit adoptée et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité de deux tiers (2/3) des votes des Actionnaires présents ou représentés est requis à l'une quelconque de ces assemblées des Actionnaires.

Art. 30. Procès-verbaux.

30.1. Les procès-verbaux de l'assemblée générale sont signés par le président de l'assemblée, par le secrétaire et par le scrutateur.

30.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par l'Associé Gérant Commandité et par l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance.

Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 31. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année, et finit le dernier jour de décembre.

Art. 32. Approbation des comptes annuels. Lors de toute assemblée générale annuelle, l'Associé Gérant Commandité présentera à l'assemblée les comptes annuels portant sur l'année sociale précédente en vue de leur approbation et l'assemblée générale discutera et approuvera, si elle le juge approprié, les comptes annuels.

Art. 33. Affectation des bénéfices.

33.1. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la réserve requise par la Loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

33.2. L'assemblée générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année sociale ou de le distribuer aux Actionnaires comme dividende.

33.3. L'Associé Gérant Commandité peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 34. Dissolution, liquidation.

34.1. Sous réserve de l'accord de l'Associé Gérant Commandité, la Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

34.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

34.3. Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les Actionnaires au prorata du nombre d'Actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII.- Divers

Art. 35. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Art. 36. Modification des Statuts. Sous réserve de l'accord de l'Associé Gérant Commandité, les Statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la Loi, sauf dispositions contraires prévues dans les Statuts.

Souscription et Paiement

Les parties mentionnées ci-dessus ayant ainsi arrêté les Statuts, ont souscrit au nombre d'Actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit (EUR)	Nombre d'Actions	Libération (EUR)
PCV Lux GP S.à r.l.	1.000,-	1.000 Actions de Catégorie A	1.000,-
Apax Guernsey (Holdo) Limited	30.000,-	30.000 Actions de Catégorie B	30.000,-
Total:	31.000,-	31.000	31.000,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la Loi ont été respectées.

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (2.000 €).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finira le dernier jour de 2008. L'assemblée générale annuelle se réunira donc pour la première fois en 2009.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties mentionnées ci-dessus, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer à trois (3) le nombre de membres du Conseil de Surveillance et de nommer les personnes suivantes comme membres du Conseil de Surveillance pour une période prenant fin à la fin de l'assemblée générale des Actionnaires annuelle à tenir en 2009:

- M. Richard Newton, comptable agréé, né le 5 janvier 1974, à Edinbourg (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y6DN, Royaume-Uni;
- M. Emilio Voli, chef des relations avec les investisseurs européens, né le 14 février 1965 à Turin (Italie), ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y6DN, Royaume-Uni; et
- Ms. Valérie Emond, employée privée, née le 30 août 1973 à Saint-Mard (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 41, boulevard Prince Henry, L-1724 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est fixé au 41, boulevard Pince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties mentionnées ci-dessus, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux parties mentionnées ci-dessus connues du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Pirson, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 14 août 2008. Relation: EAC/2008/10839. - Reçu cent cinquante-cinq euros, 31.000,- à 0,5% = 155,-.

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mé-
morial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 22 août 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008113691/219/792.

(080131752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Ceratizit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 4.610.

Die Gesellschafter der CERATIZIT S.A. haben am 10.06.2008 beschlossen, Herrn Dr. Wolfgang Glätzle in seiner
Eigenschaft als Beauftragter mit der täglichen Geschäftsführung bis zum 29.02.2012 zum "Vorstand" der CERATIZIT S.A.
zu bestellen.

Gerhard Kerckhoff

Corporate Secretary

Référence de publication: 2008113737/1100/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU01094. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

EPF Arena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 128.925.

En date du 28 juillet 2008, l'associé unique de la Société a décidé de modifier la durée du mandat de Pricewaterhou-
seCoopers.

Désormais, le mandat de réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers est à durée déterminée renouvelable lors
de l'assemblée générale annuelle pour une durée de un an.

PricewaterhouseCoopers est donc nommé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés
au 31 décembre 2008, soit en 2009.

Pour extrait conforme et sincère

EPF Holdings Arena Sàrl

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008113729/5499/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12681. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

INN-WI-TEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 141.189.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, den dreizehnten August.

Vor Uns Notar Carlo WERSANDT, im Amtssitz zu Luxemburg-Eich, in Ersetzung seines verhinderten Kollegen Notar
Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxemburg), in dessen Amtsstube gegenwärtige
Urkunde verbleibt;

Ist erschienen:

FIIF International S.A. (B64.653), mit Sitz in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

vertreten durch seinen Verwaltungsratsvorsitzenden, Wolfram Otto VOEGELE, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840
Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft
luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "INN-WI-TEC S.A." gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDREISSIGTAUSEND (31.000,- €) EURO, eingeteilt in DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien mit einem Nominalwert von je HUNDERT EURO (100.-EUR), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenaktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Dienstag des Monats Juli jeden Jahres um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns. Die

Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2008.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2009.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet. Das gezeichnete Kapital wurde bar bis fünfundzwanzig Prozent (25%) eingezahlt, ausmachend SIEBEN TAUSEND SIEBEN HUNDERTFÜNFZIG (7.750,-) EURO. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von SIEBEN TAUSEND SIEBEN HUNDERT FÜNFZIG (7.750,-) EURO zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird. Demzufolge bleiben die Aktien Namensaktien bis zur vollständigen Zahlung des Gesellschaftskapitals.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr EINTAUSENDEINHUNDERT (1.100,- €) EURO.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt, die der Kommissare auf einen (1) und die der geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieder auf drei (3).

Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Erwin Egon Otto KUNZE, Kaufmann, wohnhaft zu D-66787 Wadgassen, Kohlenbauerweg 39.
- b) René Paul BLOHM-SCÜLFORT, Kaufmann, wohnhaft zu D-66663 Merzig, Haardter Kopp 6A.
- c) Werner PHILIPPI, Kaufmann, wohnhaft zu D-66265 Heusweiler, In der Neuwies 22.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt: Horst Michael WOLF, Kaufmann, wohnhaft zu D-66663 Merzig, Stefansbergstraße 72.

Dritter Beschluß

Zu geschäftsführende Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

- a) Erwin Egon Otto KUNZE, Kaufmann, wohnhaft zu D-66787 Wadgassen, Kohlenbauerweg 39.
- b) René Paul BLOHM-SCÜLFORT, Kaufmann, wohnhaft zu D-66663 Merzig, Haardter Kopp 6A.
- c) Werner PHILIPPI, Kaufmann, wohnhaft zu D-66265 Heusweiler, In der Neuwies 22.

Vierter Beschluß

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Kommissars und der geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieder enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2013 befindet.

Fünfter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Sechster Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung angeht (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat denselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: VOEGELE, WERSANDT.

Enregistré à Remich, le 26 août 2008, REM 2008 / 1099. — Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000€ à 0,5% = 155, €.

Le Releveur ff. (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 2 septembre 2008.

ARRENSDORFF Roger.

Référence de publication: 2008113694/218/128.

(080132069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

National Equestrian Park Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 92.820.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 04 avril 2008, les mandats des administrateurs VALON S.A., LANGENAGE S.A. et KOFFOUR S.A., ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Luxembourg, le 27 AOUT 2008.

Pour NATIONAL EQUESTRIAN PARK HOLDING S.A., société anonyme holding

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président

Référence de publication: 2008113720/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00352. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080131974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Black & Decker Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.562.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 21 juillet 2008

Par résolutions prises en date du 21 juillet 2008, l'associé unique de la Société a renouvelé le mandat d'Ernst & Young S.A. en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour un mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale des associés de la Société amenée à statuer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Black & Decker Limited S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008113723/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12675. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080132175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Pravda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 90.147.

Il résulte du changement de la dénomination de ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A. en ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. en date du 19 juin 2008, que le conseil d'Administration de la société est constitué comme suite:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

RCS Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l.

Mr. C.J.J.M. Huijbers

Luxembourg, le 14 août 2008.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008113712/751/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2008, réf. LSO-CT10620. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

De Agostini S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.206.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 11.07.2008

Le mandat du Réviseur d'Entreprises venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôture au 31.12.2008 comme suit:

Réviseur d'Entreprises:

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L - 5365 Munsbach.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008113732/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2008, réf. LSO-CU00720. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

SunGard Systems Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 7, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 73.778.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 23 juillet 2008 (l'Assemblée)

L'Assemblée a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de Mme Victoria E. Silbey et de Messrs John Schroeder, Harold C. Finders, Michael J. Ruane, et Bernard Hure pour un mandat arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société amenée à se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008113730/5499/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08380. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080132217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

**Immofirst S.A., Société Anonyme,
(anc. Abys S.A.).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 86.075.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 octobre 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 octobre 2007 que:

- La démission avec effet au 10 octobre 2007 en tant qu'administrateur de Monsieur Jules Lecane (demeurant à 22, rue de la libération B-4342 Hognoul) est acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

109098

Luxembourg, le 21 août 2008.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008113745/7857/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00390. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

SEALGREY Trading & Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.743.

—
AUSZUG

Aus der Anteilsübertragung vom 11. August 2008 geht hervor dass Herr Monty Kenneth Yuen, wohnhaft in D-54395 Trier, Tessenowstrasse 33, seine 500 Anteile (entsprechen 100% des Kapitals) an der Gesellschaft Sealgrey Trading & Consulting S.à r.l., an Herrn Jörg Bertram wohnhaft in D-56567 Neuwied, Lohmannstrasse 6a, übertragen hat.

Das Gesellschaftskapital setzt sich somit nach dieser Anteilsübertragung vom 11. August 2008 wie folgt zusammen:
Herr Jörg Bertram 500 Anteile
Gesamt: 500 Anteile

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift
Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008113744/7857/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00377. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Rotada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 31.243.

—
Extrait de Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2008

L'Assemblée a réélu Me René FALTZ (né le 17 août 1953 à Luxembourg), 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, M. Lennart STENKE (né le 22 septembre 1951 à Sundbyberg, Suède), 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg et M. Hans Christer MALMBERG (né le 21 septembre 1947 à A Matteus, Suède), Tulegatan 33, SE-113 53 Stockholm, aux postes d'administrateurs de la société. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée a réélu Server Group Europe S.A., 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 8 août 2008.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008113743/263/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2008, réf. LSO-CT08258. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Airtech Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Haneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 36.184.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIRTECH EUROPE S.A.

FIDALUX S.A.

Romain THILLENES

Référence de publication: 2008113809/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2008, réf. LSO-CT12838. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Société Midi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 44.467.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 04 août 2008

Sont renouvelés les mandats des administrateurs, de sorte que le conseil d'administration est composé de:

- Maître Albert WILDGEN, avocat à la Cour, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Maître François BROUXEL, avocat à la Cour, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Maître Pierre METZLER, avocat à la Cour, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire portant approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.

AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) Sàrl, établie à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, a été nommé commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire portant approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008113734/280/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11092. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Orsea Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.177.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133,

ici représentée par Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 22 août 2008.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "ORSEA DEVELOPMENT S.A." (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

Art. 4. Objet Social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit est de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) par action.

Le capital social peut être augmenté de son montant actuel à DEUX MILLIONS D'EUROS (€ 2.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le deuxième mardi du mois de mai à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit, soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes per-

sonnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 18. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

Souscription

Les trois mille deux cents (3.200) actions ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (€ 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

b) Monsieur Ivo KUSTURA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

c) Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

d) Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme EXAUDIT S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.982.

4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2013.

5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.

6.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 août 2008. Relation: ECH/2008/1171. — Reçu cent soixante euros (32.000,- à 0,5% = 160,- EUR).

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 août 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008113693/201/293.

(080131792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Argeal, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.456.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008113982/7712/11.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00379. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080131720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2008.